L'E-SANTÉ NE SERA JAMAIS UN BUT EN SOI MAIS UN MOYEN D'AMÉLIORER LA SANTÉ DES PATIENTS

Dans un monde en pleine mutation, où le rythme des échanges s'accélère et dans lequel les sauts technologiques sont fréquents, il est important que la sphère politique puisse être un moteur du changement. C'est pourquoi la Région bruxelloise a positionné, parmi ses priorités, le partage sécurisé de données électroniques en santé. Face aux défis que constituent l'accroissement des maladies chroniques, la transformation du fonctionnement des hôpitaux et de la première ligne de soins, la maîtrise budgétaire ainsi que les attentes de la population, la prise en charge des patients appelle des modifications profondes, dans lesquelles l'E-santé peut jouer un rôle déterminant.

Malgré certaines réticences et inquiétudes parfaitement compréhensibles, l'E-santé suscite un véritable engouement chez les patients et prestataires. La profusion d'applications santé sur nos smartphones et autres outils de communication traduit notre volonté d'agir sur notre propre santé. Mais cela ne doit pas faire oublier la nécessité d'un cadre structurant qui permette de rencontrer les impératifs éthiques et sanitaires.

L'E-santé est définie par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) comme *«les services du numérique au service du bien-être de la personne».* Dans ce cadre, elle est un engagement dans la durabilité de nos systèmes de santé plutôt qu'un coût subi ou qu'une contrainte administrative supplémentaire. C'est pourquoi, d'importants budgets ont été investis par les autorités bruxelloises et qu'un Plan E-santé a été développé en 2017, fixant des objectifs stratégiques à l'horizon 2019.

A Bruxelles, notre vision est que l'E-santé doit être un outil pour soutenir trois objectifs principaux :

- Tout d'abord, l'amélioration de la qualité des soins en fournissant aux prestataires, grâce aux informations sécurisées et compilées, une vision globale de la situation du patient et donc, des solutions plus adaptées. Ces données disponibles en plus grande quantité, plus rapidement, et dans un contexte qualitatif accru à travers la validation par plusieurs professionnels, augmentent la sécurité de la prise en charge des patients. Cependant, l'accès lié à ces informations est exclusivement réservé aux prestataires qui entretiennent une relation thérapeutique avec le patient. Aucun risque de voir ces données commercialisées au profit de tiers ou être accessibles par n'importe qui ! La sécurisation de ces informations est donc induite dans la démarche.

- Ensuite, il s'agit de renforcer la coordination des professionnels de soins et la multidisciplinarité de la prise en charge. La disponibilité pratique des données facilite le décloisonnement entre les hôpitaux et la première ligne de

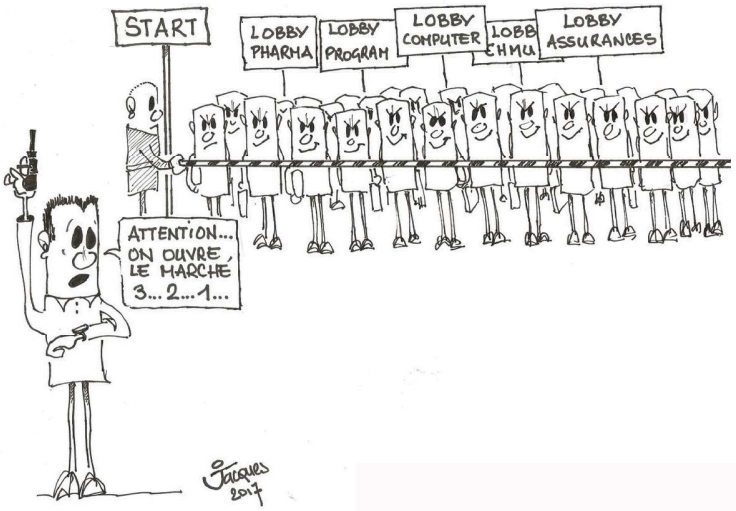

soins, soutient les politiques de maintien à domicile des personnes fragiles et dépendantes ainsi que le suivi des maladies chroniques.

- Enfin, il faut aider le patient à devenir un partenaire actif de sa santé. Dans l'évolution médicale, l'idée selon laquelle chaque individu doit collaborer à son propre parcours de santé prend de l'ampleur, soutenue entre autres par les associations de représentation et de défense des patients. Il s'agit d'aller au-delà de la simple information et de permettre à la personne de développer son éducation thérapeutique, c'est-à-dire l'apprentissage de compétences qui augmenteront sa capacité à dialoguer constructivement avec les professionnels qui la prennent en charge. Selon la même logique, le gain de temps dans l'échange et l'accessibilité des données doivent amplifier le temps d'écoute, trop souvent limité, au bénéfice du patient.

> *Il faut aider le patient à devenir un partenaire actif*

Notre partenaire dans le développement de l'E-santé est l'asbl Abrumet. Composée de tous les hôpitaux de Bruxelles et de médecins généralistes, elle est chargée par la Commission Communautaire Commune (CCC) de développer le Réseau de Santé Bruxellois (RSB) dans l'intérêt des prestataires et des patients. Plus de 500.000 Bruxellois sont aujourd'hui inscrits sur le Réseau de Santé, selon une procédure qui vise à vérifier le caractère éclairé du consentement. La sécurisation est assurée par la carte d'identité électronique mais aussi, des paramètres personnalisables portant sur des interdictions de consultation de données ou sur les relations thérapeutiques. Le consentement donné peut d'ailleurs être modifié ou retiré à tout moment.

Dans le cadre de ces développements, Abrumet a également créé un coffre-fort multidisciplinaire appelé Brusafe+. Ce dernier est un système de stockage établi sur base de normes internationales et destiné à l'échange de données des prestataires de première ligne, des médecins généralistes, des services infirmiers à domicile ou de tout prestataire pour qui la mobilité d'intervention est importante.

Abrumet est également chargée d'assurer la mission d'encadrement et d'accompagnement des projets d'applications santé, produits par l'industrie, afin que ceux-ci évoluent dans le respect des règles de continuité des soins, de protection stricte de la vie privée et de secret professionnel, en parfaite cohérence avec les enjeux sanitaires, techniques et éthiques défendus par la Région.

Notre prochain objectif vise à organiser concrètement l'accessibilité des données pour le patient. C'est une des raisons pour laquelle la semaine de l'E-santé, événement de sensibilisation autour du secteur, a choisi de placer le patient au centre de sa thématique pour sa troisième édition en 2018. Son but est d'informer et de communiquer sur le sujet à travers des plages radios, des conférences, et des plateformes de discussion.

Notre souhait est bien entendu d'encore augmenter le nombre d'inscriptions au Réseau de Santé Bruxellois, ainsi que l'adhésion au principe, mais la situation actuelle traduit déjà la bonne réception de ces initiatives, ainsi que la confiance qui en découle dans le contexte bruxellois. Parce que ce genre de changement ne s'opère pas en un jour et qu'il faut une approche didactique, un programme d'accompagnement est mis en œuvre à travers la promotion de l'E-santé et la formation des acteurs, via par exemple des modules spécifiques dans les professions de soins de santé.

«En tout état de cause, je le répète, il ne faut jamais oublier que l'E-santé doit demeurer un moyen parmi d'autres au service d'objectifs de santé clairement définis, et non un but en soi. Grâce à internet, aux appareils mobiles, aux applis… les patients peuvent devenir les copilotes de leur propre santé. Et les prestataires de soins disposent toujours d'un dossier à jour de leurs patients, ils peuvent mieux communiquer avec leurs collègues et ils ont de nouvelles possibilités pour suivre leurs patients à distance», conclut Didier Gosuin, Ministre bruxellois de la Santé.

Didier GOSUIN
Ministre bruxellois de la Santé